Chapitre 14 Le commerce électronique : B to C (B2C)

La loi ou le législateur protège la loi ou le consommateur et impose des obligations aux commerçants en ligne, les risques liées à l’achat en ligne sont limités des risqués sur le site

1. Le contrat de vente en ligne entre prof et consommateur
2. Définition du contrat

Convention par la quelle une ou plusieurs personnes s’obligent envers une autre à faire ou ne pas faire quelque chose.

1. Fond

* Consentement libre et éclairé
* Objet : Existe + licite

Le cyber marchant à tout interet à intégrer une déclaration de majorité de la capacité juridique de la part de l’achateur.

Le commerce electronique est assimilé à la vente à domicile, à ce titre l’acheteur à 14 jours pour changer d’avis sans motif, pas pour tout les biens et services

14 jours pour le rembourser

Le consommateur bééficie contre les close abusives qui sont réputés non écrites

1. Les obligations du cyber-ùrchand

2changes netemment moins encadrés les contrats sont soumis au code civil, du code de commerce

statut d’éditeur